

Bravo

Pas plus qu'avec l'ancien règlement, en tout cas...

La suppression des cahiers des charges nationaux ne concerne que trois pays en Europe. Ailleurs, des marques bio appliquent des cahiers des charges privés avec des exigences supérieures au règlement européen, afin de répondre aux demandes de leurs consommateurs.

De plus, le système de flexibilité prévoit que chaque État membre puisse choisir quelles « dérogations », parmi celles présentes dans le règlement, il choisit d'appliquer ou non sur son territoire.